Image not found or type unknown

résiliation forfait telephone mobile orange

Par **jean philippe**, le **10/04/2011** à **03:35**

après avoir résilié mon abonnement chez orange ce matin 9 avril je reçoit ma facture pour mon engagement du 02/04/11 au 04/01/12 il me reste a payer 179,91 sans application de la loi chatel je ne comprends pas pourquoi;j ai appelé le service de réclamation orange pour eux c est normal que faire?merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés